

## Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers municipaux se réuniront à la Mairie, le dimanche 5 juillet à 8 heures du matin, au lieu ordinaire de leurs séances pour la session ordinaire de Mai (Suite)

Ordre du jour:

- 1<sup>o</sup> Exercice clos, compte de gestion du Receveur Municipal, compte administratif de la Mairie (Exercice 1924)
- 2<sup>o</sup> Chapitres additionnels au budget de 1925
- 3<sup>o</sup> Budget primitif de l'exercice 1926.
- 4<sup>o</sup> Service vicinal. Budgets
- 5<sup>o</sup> Comptes & budgets du Bureau de Bienfaisance (avis du Conseil)
- 6<sup>o</sup> Divers.

A Rép. le 28 Juin 1925

Le Maire

*[Signature]*

### Session ordinaire de Mai (Suite)

### Séance du 5 Juillet 1925

L'an mil neuf cent vingt-cinq, le cinq du mois de juillet, à 8 heures du matin, le Conseil municipal dûment convoqué par M. le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. le Maire.

Présents: M. M. Viey, Solgrain, Artaud F., Marchais, Lampion, Ordronneau, Hardy, Piprot E., Le Lamer, Mouton, Ferreau F., Ferreau A., Piprot F., Cadet, Broussard, Rouche, Saure, Briand, Artaud H., Boju, Redon, Artaud J., Voyie & Lorin

Absents: M. M. Bernardeau & Gurbel, excusés

M. Broussard continue les fonctions de Secrétaire

Le procès-verbal de la dernière séance est lu & adopté sans observation.

En ouvrant la séance M. le Maire adresse un sou-



venir inscrit à la mémoire de M. Garçon, conseiller municipal, décédé le 29 Juin dernier;

Le Conseil Municipal s'associe aux sentiments exprimés par M. le Maire, & le charge de présenter la famille Garçon ses plus vives condoléances

Monsieur le Maire, remercie M. Bloyard, qui vient d'être admis à la retraite, pour les services rendus à la commune, depuis 16 années, comme agent-voyer & voyer-communal.

Compte administratif présenté par M. le Maire pour l'exercice 1924

Monsieur le Maire soumet au Conseil avec pièces à l'appui, son compte administratif pour l'exercice 1924, lequel a déjà été examiné par la Commission des Finances.

Il quitte ensuite le fauteuil & M. Fiquet, 1er doyen du Conseil prend la présidence et invite l'Assemblée à vérifier le compte administratif de 1924 ainsi que le compte moral dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la commune en a retirée.

Monsieur le Président donne ensuite lecture des résultats du dit compte.

Recettes	Ordinaires	321.250,92	Total	467.563,36
	Extraordinaires	254.71,85		
	Supplémentaires	121.740,59		
Dépenses	Ordinaires	258.761,60	Total	393.504,48
	Extraordinaires	30.724,03		
	Supplémentaires	104.018,85		
Excédent de recettes				74.058,88
Le reliquat de l'exercice 1923 étant de				63.588,98
L'excédent définitif de l'exercice 1924, se reporter au Budget supplémentaire de 1925 est de				137.647,86

Le Conseil après vérification du dit



compte et des pièces qui y sont jointes, reconnaît que toutes les recettes de l'exercice ont été régulièrement effectuées et sont exactement rapportées; que toutes les dépenses et ordonnances, sont renfermées dans la limite des crédits ouverts par le budget et les autorisations supplémentaires et sont suffisamment motivées et qu'il y a lieu de l'approuver.

A l'unanimité le Conseil approuve les Comptes de M<sup>r</sup> le Maire sans observation.

Compte de gestion du  
Receveur Municipal

Monsieur le Maire reprend la présidence et soumet à l'Assemblée le compte de gestion du Receveur municipal & invite à vouloir bien en délibérer.

Le Conseil municipal,

Vu le Compte rendu par M<sup>r</sup> le Sénéchal, Receveur, de ses recettes & dépenses depuis le 1<sup>er</sup> Janvier 1924, jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend: 1<sup>o</sup> le rappel du compte de l'exercice 1923; 2<sup>o</sup> les recettes & les dépenses faites pendant les douze premiers mois de l'exercice 1924; 3<sup>o</sup> les recettes & les dépenses concernant les services hors budget;

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1924 établi en regard du compte susmentionné, et présentant les recettes & les dépenses pour le dit exercice pendant les 3 premiers mois de la gestion 1925.

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui tant du compte de la gestion 1924 que des opérations supplémentaires effectuées en 1925.

Vu les budgets primitif & additionnel des recettes et dépenses présumées de l'exercice 1924, arrêtés par M<sup>r</sup> le Préfet, et les autorisations spéciales de recette et de dépense délivrées pendant le dit exercice.

Après avoir entendu & approuvé le compte administratif dans lequel M<sup>r</sup> A. Ordonateur a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées et la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la commune en a retirée.

Délibère:

Article 1<sup>er</sup> Statuant sur la situation du comptable au 31 Décembre 1924, sauf le règlement & l'apurement par la Com<sup>te</sup> des Comptes conformément à l'art 757 de la loi du



avril 1884, le conseil admet les recettes de la gestion  
de 1924 pour la somme de 364.041,25  
Les dépenses pour celle 362.428,73  
Fixe l'excédent de la recette

a 1.312,52

Et attendu que par l'arrêté du compte  
précédent, le comptable a été reconnu débiteur de 61.369,40

Déclare le comptable débiteur, sur son compte  
de la gestion 1924, de la somme de 62.681,92

Art 2. - Statuant sur les opérations de l'exercice 1924, sans le  
réglement & l'apurement par la Cour des Comptes, le conseil  
admet les opérations effectuées tant pendant la gestion  
1924 que pendant les 3 premiers mois de la gestion 1925,  
savoir :

En recette, pour 467.563,36  
En dépense, pour 393.504,48

Il en résulte un excédent de recettes de 74.058,88  
Le résultat définitif de l'exercice 1923 ayant pré-  
senté un excédent de recettes de 63.588,95

Le résultat définitif de l'exercice 1924, égal au  
résultat du compte d'administration du même exercice,  
est un excédent de recette de 137.647,86

Art 3. - Le conseil demande à la Cour des Comptes d'approu-  
ver la comptabilité de M. le Receveur Municipal.

Chapitres additionnels  
au budget  
de  
1925

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée,  
les Chapitres additionnels au budget de 1925, & donne  
lecture des propositions faites de concert avec la commis-  
sion des Finances

Le Conseil après un sérieux examen & discussion  
approfondie, vote sur chacun des articles & admet les  
crédits nouveaux ci-après  
savoir :

173	Frais de bureau de la Mairie	500,
174	Frais des registres de l'Etat. Civil	150,



177	Legs Moriceau - (achat de rentes 3%)	1000	
179	Dépenses d'assistance médicale gratuite	11812 09	{ Fiches 60 Mortués 454.50 Dépt. 1300.59
182	Assistance aux familles nombreuses (compt.)	1123 70	
183	Secours aux femmes en couches (compt.)	432 54	
185	Prime suppl. d'allaitement	689 75	
186	Contingent de la commune pour les aliénés	46	
187	Chauffage éclairage et balayage des classes en 1924	31.49	moins Cr. du gaz
189	Entretien des bât <sup>ts</sup> communaux en 1924	584 08	moins M. P. 1000
190	Éclairage des rues et places publiques	507 50	moins Lemule 507.50
191	Entretien des rues quai et places publiques	3000	note adjointe
194	Rente du cantonnier Callet	270	
195	Acquisition du terrain de la Trinité	237 35	int <sup>ts</sup> 1925 - 1927 = payés 90%
196	Plaques commémoratives dans les cimetières	1768 15	
197	Travaux et fournitures diverses pour les bâtiments C. L. muros et fontaines, Horst St, rues et places en 1924	615 20	Note Legangaron
199	Int <sup>ts</sup> au Contrôleur p <sup>r</sup> recensement à domicile de la matière imposable	500	
201	Entretien du tombeau Moriceau	10	
202	Primes à la Natalité	500	
203	Subvention à diverses Sociétés	1300	
204	Int <sup>ts</sup> de loy <sup>r</sup> aux instituteurs	187 50	
205	Chauffage éclairage balayage des classes	1000	
206	Salaires de la femme de service à l'école maternelle	120	
207	Éclairage des rues et places publiques	1500	
208	Enlèvement des boues et immondices	2400	
209	Salaires des cantonniers de la voirie urbaine	2459	
210	Subon p <sup>r</sup> service de transport des voyageurs	4450	Remant 450
211	Subon à l'exposition régionale du travail	200	
212	Subon en faveur des sinistrés de Sen March	100	
213	Frais d'acquisition du terrain de la Fontaine Larnay	250	
214	Subon p <sup>r</sup> inst <sup>ts</sup> d'une passerelle à l'île pont du chin d'el	15000	{ Le compté sur le reliquat de compté nouveau 12500 = 25000 - 11500 } p <sup>r</sup> payé 10%
215	Traitement des gardes champêtres	1500	
216	Achat de matériel d'incendie	11660	
217	Inspection des tueries et des viandes	500	Constantin
218	Int <sup>ts</sup> de vêtement et de bicyclette aux g. ch.	100	2° sem.
220	Croix des emp <sup>ts</sup> de la mairie	625	
221	Int <sup>ts</sup> de charité de vice aux emp <sup>ts</sup> C.	1235	
225	Entretien des chemins v <sup>ts</sup> ord <sup>res</sup> (compt.)	5640 29	
227	Rentiers pour rentes à la C. N. R. V.	25	



232	Complément de la subv. de l'Etat pr. J. P.	159. "	
235	" " 1 <sup>er</sup> A.M. 1922	346.38	
236	" " 1 <sup>er</sup> appon Loi R.O.T	108. "	
Total		75143.02	dit
Report de la 1 <sup>ère</sup> & de la 2 <sup>e</sup> section.		71683.45	146.826.47
Total des Recettes			146.826.88
Total des Dépenses			146.826.47
Excédent de recettes			0.41

Le Conseil municipal accepte les propositions de la Commission des Finances en ce qui concerne les augmentations à accorder aux employés municipaux, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1925:

- 1<sup>o</sup> Marchais Secrétaire, traitement augmenté de 500 francs, & indemnité de vie chère, augmentée de 500 francs;
- 2<sup>o</sup> Rousseau, Secrétaire-adjoint traitement augmenté de 500 francs & indemnité de vie chère, augmentée de 500 francs;
- 3<sup>o</sup> Colou, employé; traitement augmenté de 250 francs & indemnité de vie chère, augmentée de 250<sup>+</sup>;
- 4<sup>o</sup> Overty, garde champêtre, traitement augmenté de 250 francs & indemnité de vie chère, augmentée de 250<sup>+</sup>;
- 5<sup>o</sup> Buryaud J<sup>me</sup>, garde champêtre auxiliaire, traitement augmenté de 250<sup>+</sup> & ind. de vie chère, augmentée de 250<sup>+</sup>;
- 6<sup>o</sup> Rousseau, Chobot & Guilbaud, cantonniers communaux; indemnité de vie chère augmentée de 240<sup>+</sup>

Budget primitif de 1926

Monsieur le Maire soumet au Conseil le budget primitif de l'exercice 1926, dressé par lui de concert avec la Commission des Finances et appuyé de tous documents utiles propres à justifier ses propositions. Le Conseil après avoir discuté article par article & consigné le résultat de ses votes au tableau ci-après, a soumis à l'approbation de M<sup>rs</sup> le Préfet, a arrêté comme suit:

1<sup>o</sup> Les recettes tant ordinaires qu'extraordinaires

renu à la p<sup>te</sup> le 15 juillet 1926



à la somme de ..

757.088,64

Les dépenses tant ordinaires qu'extraordinaires, à la somme de ..

757.088,64

En conséquence, et la valeur du centime étant de 678,34, le Conseil municipal vote pour 1926, les impositions énumérées ci-après :

Savoir :

5	5 cent <sup>es</sup> sur les contributions foncière, personnelle & mobilière	5	1990	
6	Grairie des gardes-champêtres	14.24	9600	
7	Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux invalides	10	6800	
8	Assistance médicale gratuite	31	21000	
9	Assistance aux familles nombreuses	1.32	900	
10	Assistance aux femmes en couches	1	678	
10 <sup>bis</sup>	Centimes pour insuffisance de revenus	11.23	7666	
11	5 centimes spéciaux votés par le conseil	5	3286	
12	Travaux d'entretien des chemins	3	1972	Annuités dues en 1926
13	Travaux d'entretien des chemins reconnus	3	1972	
62	Revenu de l'emprunt de 1892 <sup>0</sup> contracté à C.F. 1924	1.50	1020	1021.36
63	Travaux d'entretien des chemins - 70.000 <sup>0</sup> - Crédit Fonc.	5.83	3950	3954.72
63 <sup>a</sup>	Travaux d'entretien des chemins - 19.500 <sup>0</sup> - "	1.40	960	1101.68
63 <sup>b</sup>	Travaux d'entretien des chemins - 13600 <sup>0</sup> - "	1.13	765	768.34
63 <sup>c</sup>	Travaux d'entretien des chemins - 200.000 <sup>0</sup> - "	26	17680	17680.74
63 <sup>d</sup>	Travaux d'entretien des chemins - 415.000 <sup>0</sup> - "	38.30	25900	25937.50
			158.98	106.139

Le Conseil vote, en outre, trois journées de prestations pour les chemins vicinaux & 8 centimes sur le principal de la contribution des patentes.

Concessions dans les cimetières  
Tarif  
Relèvement

Le Conseil municipal accepte la décision de la Commission des Finances en ce qui concerne le relèvement du prix des concessions dans les cimetières qui est ainsi fixé à partir de ce jour

Concessions perpétuelles

Concession ordinaire : 2 <sup>m</sup> 10 x 1 <sup>m</sup> 10 = 2 <sup>m</sup> 64	Tarif actuellement en vigueur dans la loi	Tarif adopté
Le 1 <sup>er</sup> mètre carré au dessus de 2 <sup>m</sup> 64 (de 2 <sup>m</sup> 64 à 3 <sup>m</sup> 64)	130	260
Le 2 <sup>e</sup> mètre carré au dessus de 2 <sup>m</sup> 64 (de 3 <sup>m</sup> 64 à 4 <sup>m</sup> 64)	190	380
Le 3 <sup>e</sup> mètre carré au dessus de 2 <sup>m</sup> 64 (de 4 <sup>m</sup> 64 à 5 <sup>m</sup> 64)	260	520
	340	680



Le 4<sup>e</sup> mètre carré au dessus de 2<sup>m</sup>64 ( de 5<sup>m</sup>64 à 6<sup>m</sup>64 ) 1440<sup>+</sup> 1880<sup>+</sup>

Les concessions d'angles seront comptées avec un supplément de 30% sur les prix ci-dessus

Concessions trentenaires

Le prix du mètre carré . . . . . 160<sup>+</sup> au lieu de 80<sup>+</sup>

L'augmentation de superficie subira la même augmentation de prix: De 1<sup>er</sup> m<sup>2</sup> au dessus de 2<sup>m</sup>64: 200<sup>+</sup> au lieu de 100<sup>+</sup>. le 2<sup>e</sup> m<sup>2</sup> 240<sup>+</sup> au lieu de 120<sup>+</sup>  
le 3<sup>e</sup> m<sup>2</sup>: 280<sup>+</sup> au lieu de 140<sup>+</sup>. le 4<sup>e</sup> m<sup>2</sup>: 360<sup>+</sup> au lieu de 180<sup>+</sup>

abroyé

Concessions temporaires (15 ans)

Le prix du mètre carré . . . . . 120<sup>+</sup> au lieu de 60 francs

Le Conseil municipal demande à Monsieur le Préfet de vouloir bien approuver la présente délibération

Service Vicinal  
Budgets

Monsieur le Maire communique au Conseil les budgets du Service vicinal

1<sup>er</sup> Chapitres additionnels au budget de 1925

Le Conseil décide que le reliquat de 1924, sera employé conformément aux indications du Service vicinal.

Recettes	Dépenses
40.450 <sup>+</sup>	40.450 <sup>+</sup>

2<sup>e</sup> Budget de l'exercice 1926

Le Conseil municipal

Vu la loi du 21 mai 1836, l'instruction ministérielle du 24 juin suivant et le règlement général sur le Service des chemins vicinaux.

Tu les propositions présentées par les agents voyers, tant pour la fixation des contingents nécessaires au chemin de grande communication que pour l'établissement du budget de la commune en ce qui concerne le Service des chemins vicinaux pendant l'année 1926

Vu l'arrêté de suite en demeure de M<sup>r</sup> le Préfet en date du 24 avril 1925

Adopte les propositions présentées par les agents voyers relativement aux contingents pour les chemins de grande communication;

Vote l'inscription au budget de la commune des recettes et

trans. le 10 juillet 1925



crédits nécessaires pour le service des chemins vicinaux pendant l'année 1926, le tout conformément aux indications du Service Vicinal.

Savoir :

Recettes	Dépenses
78 730 <sup>+</sup>	78 730 <sup>+</sup>

3<sup>e</sup> Budgets des chemins vicinaux reconnus

Le conseil vote le budget des chemins vicinaux reconnus tel qu'il est présenté par M. l'agent voyer

Recettes	Dépenses
5.000 <sup>+</sup>	5.000 <sup>+</sup>

transmis le 15 juillet 1924

Bureau de Bienfaisance

Comptes et budgets

avis du Conseil

Monsieur le Maire soumet au Conseil, le compte présenté par M. Serechal, receveur du Bureau de Bienfaisance, pour la gestion de 1924, le dit compte approuvé par la Commission administrative du Bureau de Bienfaisance

Le Conseil

Vu le compte rendu par M. Serechal, receveur du Bureau de Bienfaisance, de ses recettes et dépenses de la gestion 1924 (2<sup>e</sup> partie) et de la gestion 1925 (1<sup>re</sup> partie)

Vu la délibération de la Commission administrative en date du 3 juillet 1925, sur ce compte.

Considérant que le compte paraît régulier et qu'il n'a soulevé ni observations, ni réserves de la Commission administrative, Est d'avis qu'il y a lieu de l'approuver.

Monsieur le Maire communique ensuite à l'Assemblée les budgets additionnel et primitif du Bureau de Bienfaisance proposés par la Commission administrative dans sa séance du 3 juillet courant

Le Conseil municipal après un sérieux examen, approuve les dits budgets avec les résultats suivants :

Budget additionnel	Budget primitif
Recettes: 5448.46	Recettes: 7931 <sup>+</sup>
Dépenses: 5448.46	Dépenses: 7931 <sup>+</sup>

Demandes de sursis d'incorporation

Monsieur le Maire soumet au Conseil des demandes de sursis d'incorporation formées par des jeunes gens qui désirent continuer leurs études :

